Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DELIB86_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absente excusée : Magali LE GOFF

Secrétaire de séance : Sarah LE PEN

DELIBERATION N° 86-2026 - MORBIHAN ENERGIES - Rapport d'activités 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Considérant que le rapport d'activité de Morbihan Énergies doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal avant le 31 décembre de l'année N+1,

Considérant que le rapport d'activité 2025 de Morbihan Énergies a été présenté à l'assemblée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2025 de Morbihan Énergies.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

Certifié exécutoire
le
Publié le 05 novembre 2026

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -